



LAVAL AGGLOMERATION

Communes de Beaulieu-sur-Oudon, Le Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, La Brûlatte, Le Genest-Saint-Isle, La Gravelle, Launay-Villiers, Loiron-Ruillé, Montjean, Olivet, Port-Brillet, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'élaboration du PLUi du Pays de Loiron

Par arrêté en date du 11 mars 2019, le Président de Laval Agglomération a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Loiron.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 5 avril 2019 à 9h00 au vendredi 10 mai 2019 à 17h00, soit une durée de 36 jours consécutifs

Par une décision du 24 janvier 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Michel THOMAS en qualité de Président de la commission d'enquête ainsi que Monsieur Gérard SENAUX et Madame Hélène APCHAIN en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Le dossier soumis à enquête publique porte sur l'élaboration d'un PLUi dotant les quatorze communes concernées d'un document d'urbanisme unique, traduisant à l'échelle de ce territoire un projet global d'aménagement et d'urbanisme pour en fixer les règles d'utilisation des sols. Le dossier comprend également des informations environnementales (état initial de l'environnement, évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les mairies des quatorze communes concernées ainsi qu'à la Maison de Pays à Loiron-Ruillé et à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération à Laval. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de Laval Agglomération : www.laval-agglo.fr (l'Agglo, mon territoire/Politiques publiques/Aménagement et Urbanisme/Plan Local d'urbanisme intercommunal)

Le public pourra formuler ses observations dans un registre prévu à cet effet dans les quatorze communes concernées ainsi qu'à la Maison de Pays à Loiron-Ruillé et à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération à Laval.

Les observations pourront également être adressées à l'attention de la commission d'enquête :

- par courrier, au siège de l'enquête : M. le Président de la commission d'enquête PLUi du Pays de Loiron, Laval Agglomération, Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, CS 60809, 53008 LAVAL cedex,
- par courriel à plui.paysdeloiron@agglo-laval.fr.

Dans le cadre de l'enquête publique, au moins l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au cours des permanences qu'il assurera dans les lieux, jours et horaires suivants :

Maison de Pays - La Chapelle du Chêne – 53320 Loiron-Ruillé	Vendredi 5 avril 2019	9h00 à 12h00
Mairie de Montjean – Place de la Mairie – 53320 Montjean	Lundi 8 avril 2019	15h00 à 18h00
Mairie de Bourgon – Rue Hetlé – 53410 Bourgon	Samedi 13 avril 2019	9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Cyr-le-Gravelais – Place de l'Eglise – 53320 Saint-Cyr-le-Gravelais	Mardi 16 avril 2019	9h00 - 12h00
Mairie de Saint-Ouën-des-Toits – 7, place de l'Eglise 53410 Saint-Ouën-des-Toits	Mercredi 17 avril 2019	16h00 - 19h00
Mairie de Loiron-Ruillé – 13, rue du Docteur Ramé – 53320 Loiron-Ruillé	Mercredi 24 avril 2019	9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Pierre-la-Cour – 22, rue des Provinces – 53410 Saint-Pierre-la-Cour	Vendredi 26 avril 2019	15h00 à 18h00
Mairie du Bourgneuf-la-Forêt – 45, rue Principale – 53410 Le Bourgneuf-la-Forêt	Jeudi 2 mai 2019	9h00 à 12h00
Mairie de Port-Brillet – Parc Dr Alphonse Augeard – 53410 Port-Brillet	Samedi 4 mai 2019	9h00 à 12h00
Mairie du Genest-Saint-Isle – 2, place de l'Eglise – 53940 Le Genest-Saint-Isle	Mardi 7 mai 2019	9h00 à 12h00
Maison de Pays - La Chapelle du Chêne – 53320 Loiron-Ruillé	Vendredi 10 mai 2019	14h00 à 17h00

À l'issue de l'enquête, les registres d'enquête, ainsi que toute correspondance relative à l'enquête, seront adressés, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, au Président de la commission d'enquête. Les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête, qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Laval Agglomération son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ces pièces sera adressée à M. le Préfet, M. le Directeur de la DDT, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête dans les mairies des communes concernées par l'enquête, à la Maison de Pays à Loiron-Ruillé ainsi qu'au siège de Laval Agglomération à Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de Laval Agglomération (www.agglo-laval.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, le PLUi du Pays de Loiron sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Le présent avis est affiché au siège de Laval Agglomération, à la Maison de Pays à Loiron-Ruillé ainsi que dans les quatorze mairies concernées par le projet de PLUi quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Il sera par ailleurs affiché en d'autres lieux stratégiques du territoire.

Toute information relative au projet de PLUi ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de M. Arnaud CLEVEDE, Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération, par téléphone au 02 43 49 46 72.